



# Territoires Engagés pour la Nature



Agir



Connaître



Valoriser

## LA BIODIVERSITÉ

### LES COLLECTIVITÉS S'ENGAGENT EN OCCITANIE



Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne



## Les Territoires Engagés pour la Nature

Élément fondamental au développement des territoires et au bien-être des citoyens, la biodiversité est un atout majeur pour nous adapter au changement climatique, tout en améliorant la réduction et la gestion des risques naturels. Support de notre cadre de vie et de nos loisirs, le maintien des services offerts par la biodiversité apparaît donc comme essentiel pour la dynamique socio-économique des territoires.

En Occitanie, l'Agence Française pour la Biodiversité, l'État (représenté par la DREAL), les agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône Méditerranée Corse et la Région travaillent collectivement autour de plusieurs grands projets en faveur de la biodiversité : construction de la stratégie régionale pour la biodiversité, déploiement de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et pilotage du dispositif « Territoires engagés pour la Nature » (TEN).



Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne



### Tous engagés pour la biodiversité !

AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



## Qu'est-ce que TEN ?

TEN est un dispositif qui encourage les collectivités à mieux connaître, agir et se mobiliser autour de la biodiversité. Il incite à l'émergence de nombreux projets innovants, d'initiatives et de partenariats locaux, pour que les territoires d'Occitanie développent des dynamiques en faveur de la biodiversité. Chaque collectivité qui s'engage à mettre en place ce type de démarche au cours des 3 prochaines années peut donc se voir attribuer la **reconnaissance** TEN. Aucun niveau de départ n'est requis, c'est essentiellement la **démarche de progrès** qui est recherchée.

Toutes les collectivités ont un rôle à jouer, quelle que soit leur taille, leurs moyens et leur engagement actuel dans des actions en faveur de la biodiversité.



## Que vous apporte TEN ?



Accès au « Club des TEN » pour bénéficier des ressources des nombreux partenaires nationaux et régionaux ainsi que des expériences des collectivités engagées pour faire émerger et mener ses actions.



Accès facilité à certains financements publics et au dépôt de dossiers d'autorisations environnementales.



Accompagnement privilégié de l'ARB Occitanie pour le montage de projet.



Acquisition de connaissances et compétences supplémentaires sur la biodiversité.



Meilleure visibilité de vos actions en faveur de la biodiversité auprès des acteurs socio-économiques locaux et pour la mobilisation de vos concitoyens.



Valorisation nationale et locale de vos projets et bonnes pratiques : implication dans des événements phares, portrait des collectivités les plus remarquables relayés sur les réseaux régionaux et nationaux, etc.

## Qui peut devenir TEN ?

Les candidatures sont ouvertes aux communes et aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles).

## Comment candidater à TEN ?

Il suffit de déposer une candidature en ligne sur la plateforme TEN <https://engagespouurlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/>. Le dossier de candidature consiste à répondre à quelques questions et à décrire, a minima, 3 actions que la collectivité souhaite mettre en avant pour être reconnue TEN, correspondant à 3 axes :

- ♦ **Axe 1 : Agir pour la biodiversité**
- ♦ **Axe 2 : Connaître, informer, éduquer**
- ♦ **Axe 3 : Valoriser la biodiversité**

Ces actions doivent être en lien avec les compétences de la collectivité et être proportionnées à ses capacités d'intervention. Elles doivent concrétiser une démarche de progrès et pouvoir être évaluables. Enfin, ces actions peuvent être mises en place sur une durée de 3 ans.

## Le calendrier pour l'édition 2019

Dépôt des candidatures  
Jusqu'au **26/07/2019**

Sélection et validation des dossiers par le collectif régional TEN constitué de la DREAL, la Région, l'AFB et les agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône Méditerranée Corse en collaboration avec les partenaires techniques et territoriaux

Attribution de la reconnaissance  
**fin septembre 2019** par le conseil d'administration de l'ARB Occitanie en partenariat avec les agences de l'eau

### Pour aller plus loin...

Pour connaître les modalités de sélection, pour candidater et pour de plus amples détails, vous pouvez vous référer à la plateforme <https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/>

#### 🔥 Contact :

Cécile Bedel

Agence régionale de la Biodiversité Occitanie

05 61 39 67 94

[cecile.bedel@arb-occitanie.fr](mailto:cecile.bedel@arb-occitanie.fr)



**occitanie**  
**Biodiversité**  
Agence régionale